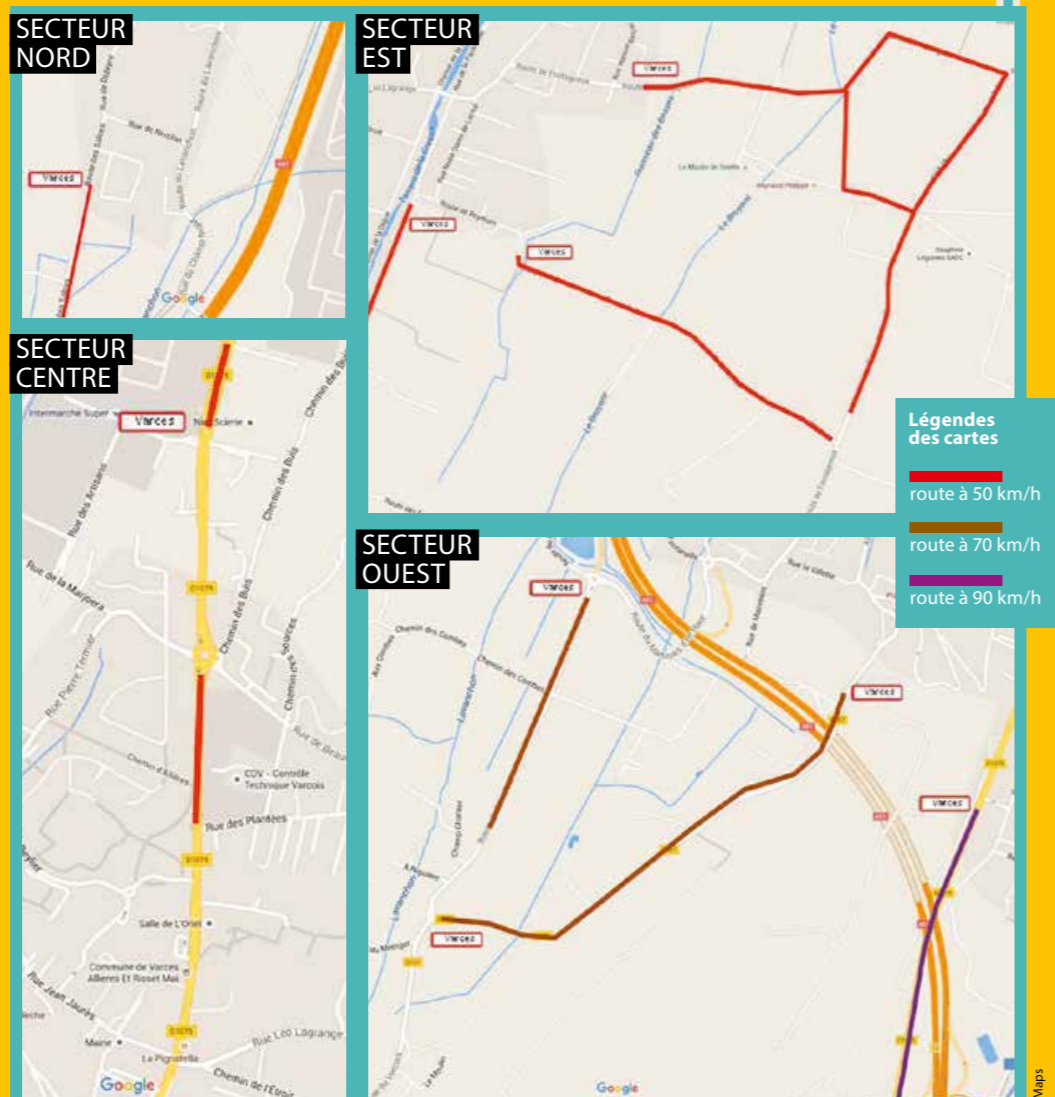


# En route pour une Métropole apaisée!

“La Métropole apaisée” est une initiative métropolitaine dans laquelle s’est engagée la commune de Varcès Allières et Risset. La mise en œuvre sera effective à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## Le principe

- La généralisation de la limitation à 30 km/h sur la zone agglomérée de notre commune
- Des exceptions à 50 km/h dans des secteurs où l’habitat est moins dense et où les sorties sur la voie publique sont moins nombreuses



Ces plans sont consultables sur [www.varces.fr](http://www.varces.fr)

## 1 LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

- Un dossier consultable en mairie et sur le site de la commune présente une proposition sous forme de cartes mettant en évidence les tronçons à 30 km/h et les tronçons à 50 km/h sur notre commune. Le dossier permettra aussi de s’informer sur la démarche “Métropole apaisée” et la mise en œuvre pratique de la généralisation de la limitation de la vitesse à 30 km/h.
- Un registre à la disposition du public aux heures habituelles d’ouverture de la mairie ou une adresse électronique dédiée, [consultation.trace@varces.fr](mailto:consultation.trace@varces.fr) permettent à chacun de s’exprimer sur la proposition de tronçons à 30 km/h ou 50 km/h. Cette consultation se déroulera du 7 mars au 7 avril 2016 inclus.
- Une synthèse des avis conduira à des modifications éventuelles de la limitation de vitesse sur certains tronçons. La commune sera également attentive au retour d’expériences des premières communes ayant mis en œuvre cette nouvelle réglementation au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Une présentation du tracé final sera éditée dans le prochain magazine municipal du mois de juin.

## 2 LA COMMUNICATION ET LA SIGNALÉTIQUE PRISES EN CHARGE PAR LA MÉTROPOLE

- La diffusion aux habitants de différents outils pédagogiques.
- Des panneaux d’entrée annonçant la limitation à 30 km/h en agglomération\*.
- Un marquage au sol pour indiquer une limitation à 50 km/h sur les quelques tronçons identifiés.
- Un marquage au sol pour indiquer 30 km/h en sortie de zone 50.
- Un ou plusieurs radars pédagogiques installés afin de sensibiliser les conducteurs.

“ Au sens géographique, et selon l’article R110-2 du Code de la Route, l’agglomération désigne un “espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l’entrée et la sortie sont signalées par des panneaux...” ”



## Pourquoi la commune de Varcès Allières et Risset s’est-elle inscrite dans le projet de “Métropole apaisée” ?

La question a été posée au Maire.

Quelques “zones 30” existent déjà dans notre commune, notamment dans les rues étroites. Or, de nouveaux quartiers agrandissent le périmètre de l’agglomération, accueillant de jeunes ménages avec enfants ainsi que des personnes plus âgées. La sécurité des habitants relevant de la compétence d’un maire, il m’est apparu tout naturel de participer à cette initiative métropolitaine qui vise une cohabitation sécurisée entre les différents modes de déplacements.

D’ailleurs, ce sont 43 communes sur les 49 que compte “Grenoble Alpes Métropole”, dont nos voisins, Claix, Pont de Claix, Vif, Le Gua et Miribel Lanchâtre, qui “font ainsi métropole”, selon l’expression du président Ferrari, unis par la même volonté de vivre en toute sécurité au sein de notre métropole.

De plus, dans une métropole apaisée, les communes réaménageront autrement les espaces publics afin de développer notamment, les modes de déplacement doux: pistes cyclables et voies piétonnières.

## Pensez-vous que les Varçois vont partager ce choix qui leur demandera un véritable changement de comportement ?

Chacun d’entre nous est tour à tour, riverain d’une rue plus ou moins dangereuse, piéton, cycliste, automobiliste, se promenant, allant faire ses courses ou se rendant au travail. Chacun d’entre nous a donc de bonnes raisons pour exiger la prudence des autres mais chacun d’entre nous fait-il toujours l’effort de cette prudence pour les autres ?

Le principe de “Métropole apaisée” est conçu pour rouler paisiblement dans toutes nos rues afin de diminuer le risque d’accident. Si nous prenons l’habitude, avec volontarisme, de conduire à 30 km/h en agglomération, l’effort citoyen nécessaire pour relever ce défi se transformera vite en réflexe, un réflexe apaisant pour le conducteur et sécurisant pour les habitants.

## Mais pourquoi 30 km/h ?

Des études montrent que la distance pour s’arrêter diminue de moitié à 30 km/h par rapport à 50 km/h. En cas de choc avec un véhicule à 30 km/h, le risque de décès est divisé par 9 par rapport à un choc à 50 km/h. À 30 km/h, un véhicule est donc moins menaçant pour les piétons et les cyclistes.

## Que souhaiteriez-vous dire de plus à vos concitoyens sur ce sujet ?

“Métropole apaisée” est une initiative POUR les habitants, qui se met en place AVEC les habitants. Ainsi, à Varcès, chacun peut d’ores et déjà donner son avis sur la première proposition présentée dans ce dossier, en inscrivant ses commentaires constructifs sur un registre à l’accueil de la mairie ou sur le site de la mairie.

“Faire Métropole apaisée” est un acte citoyen individuel pour la sécurité de tous. Nous avons jusqu’au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour nous approprier ce concept afin de relever la gageure de rouler à 30 km/h. Car la vie a un prix: l’effort de chacun!

